« POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE VAUDOISE AMBITIEUSE ! »

No postal : _____ **Commune :** _____

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la commune ci-dessus.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels : **18.3.22**

Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités : **18.7.22**

Les électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise :

« Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse » demandant que l'article 1 de la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) du 18 décembre 2012 soit modifié comme suit ? »

Art. 1

1. La présente loi vise à encourager l'éducation physique et sportive et la pratique du sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques et en favorisant les principes du développement durable.
2. Elle contribue en particulier à un développement harmonieux des enfants et des jeunes, au maintien de la santé, à l'intégration et à la cohésion sociale. Elle concourt à la promotion de l'image du canton.
3. A cet effet, l'Etat, en coordonnant son action avec celles de la Confédération et des communes :

a. contribue au développement d'activités physiques adaptées à chacun ;
a.bis (nouveau) favorise l'inclusion et l'intégration dans et au travers du sport ;
a.ter (nouveau) promeut sur son territoire la pratique d'activités physiques et sportives respectueuses de l'intégrité de tout un chacun et lutte contre les dérives potentielles ;
b. dispense l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'école publique ;
c. encourage le sport dans l'enseignement supérieur ;
d. organise et surveille le mouvement "Jeunesse+Sport" ;
e. contrôle la conformité des infrastructures sportives et en favorise l'utilisation ;
f. (nouveau) encourage **et subventionne** la réalisation **et la modernisation** d'infrastructures sportives **publiques et parapubliques ;**
f.bis (nouveau) soutient le sport associatif ainsi que les manifestations sportives d'envergure cantonale ou nationale ;
f.ter (nouveau) soutient la relève sportive au travers des centres régionaux ou nationaux de performance (CRP et CNP) ;
f.quater (nouveau) soutient le sport d'élite et le sport populaire ;
f.quinter (nouveau) soutient la pratique d'activités physiques et sportives non-organisées;
g. soutient les organisations internationales de sport ainsi que les manifestations sportives internationales.

4. (nouveau) L'Etat encourage **et soutient** les mesures destinées à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux pratiques physiques et sportives.

5. (nouveau) Dans le cadre de ses missions, l'Etat encourage et soutient la réalisation d'infrastructures et la mise en place de mesures durables.

6. (nouveau) Afin de mettre en œuvre la politique décrite dans le présent article, l'Etat alloue au minimum la somme de Fr. 100'000'000.- dans ses charges portées au budget de fonctionnement annuel pour la promotion du sport et de l'activité physique. Ce montant ne comprend pas les charges du personnel enseignant ou administratif (salaires, charges sociales, frais administratifs, etc.) de l'enseignement obligatoire, post-obligatoire ou supérieur.

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes : les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom Manuscrit	**Prénom** Manuscrit	**Date de naissance** (Jour/mois/année)	**Adresse précise** (Rue et numéro)	**Signature** Indispensable	**Contrôle** (Laisser blanc)
1.					
2.					
3.					

La Municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du
..... (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la Municipalité

(sceau et signature)

Conformément à l'art. 120 LEDP, **La Municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le 02.08.2022 au plus tard.
Le Comité remet l'ensemble des listes attestées à la Chancellerie le 08.08.2022 au plus tard.

Comité d'initiative : **Sergei Aschwanden** / Président de l'initiative, Jouxtens Mézery, **Céline Baux** / Les Moulins, **Cédric Bovey** / Saint-Légier, **Sébastien Cala** / Vice-Président de l'initiative, Les Charbonnières, **Gilbert Carrard** / Poliez-Pittet, **Aurélien Clerc** / Villeneuve, **Nicolas Croci Torti** / Ollon, **Alexandre Démétriadès** / Nyon, **Grégory Devaud** / Aigle, **Stéphanie Etienne** / Saint-Légier, **Carole Hertig** / Trélex, **Nathalie Jaccard** / Renens, **Elodie Lopez** / Vevey, **Serge Melly** / Crassier, **Catherine Pilet** / Rossinière, **Sylvie Podio** / Morges, **Cloé Pointet** / Jongny, **Jean-Louis Radice** / Ecublens, **Denis Rubattel** / Assens, **Marc Vuillemier** / Lausanne

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 125 LEDP.
Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 18.7.2022 à Comité d'initiative pour le sport vaudois, c/o Sport Vaud, Maillefer 35, 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Argumentaire

Le sport et l'activité physique participent au bien-être physique et moral de l'ensemble de la population. En plus des aspects sociaux et éducationnels évidents, le sport et l'activité physique ont un impact important, notamment au niveau de la prévention, sur la santé, sur ses coûts et favorisent le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Ils ont également des effets bénéfiques en termes d'intégration, d'inclusion et d'éducation. Géré et encadré bénévolement dans le canton par plus de 20'000 membres de comités, entraîneurs et arbitres, le sport est un phénomène social essentiel de la société. La présente initiative vise à donner au sport et à l'activité physique la place qui lui revient dans les politiques publiques du Canton de Vaud.

Infrastructures et communes

Dans le canton de Vaud, 49% des clubs sportifs interrogés en 2016 relèvent un manque d'accès aux infrastructures, ce qui les a contraints, pour une part importante d'entre eux, à refuser des membres. De nombreuses régions de notre canton ne sont de fait pas équipées d'infrastructures sportives de qualités, ce qui prive la jeunesse et l'ensemble de la population vaudoise d'un accès à différentes activités sportives. Ces infrastructures, généralement de compétence communale, sont coûteuses à réaliser ou à moderniser pour les finances de ces mêmes communes. Il apparaît dès lors essentiel de pouvoir augmenter le soutien cantonal aux infrastructures sportives. Cela favorisera la pratique d'activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire vaudois et permettra également à termes de pouvoir offrir aux élèves de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, l'accès à trois périodes d'éducation physique et sportive, comme le prévoit la législation fédérale depuis 1972.

Clubs sportifs

Les 1'150 clubs sportifs du canton ne reçoivent aucune aide du Canton. Les associations sportives cantonales reçoivent pour leur part un petit soutien, uniquement si elles ont mis en place un centre régional de performance (structure sport-étude). Cette initiative permettra de soutenir les clubs via un subventionnement direct. En multipliant par exemple les subventions fédérales pour les monitrices et moniteurs formés Jeunesse + Sport, le Canton inciterait à engager prioritairement des personnes ayant reçu une formation fédérale attestant des qualités pédagogiques et techniques requises pour encadrer nos enfants et adolescents.

Sport intégratif

Aujourd'hui, l'Etat n'a pas de véritable politique publique concernant le soutien au sport pour personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse des individus eux-mêmes ou des institutions qui les accompagnent. Cette initiative permettrait, en collaboration avec les associations concernées, de développer une véritable politique publique en la matière et de permettre ainsi à plusieurs milliers de nos concitoyennes et concitoyens d'avoir accès aux activités physiques et sportives, ce qui favorisera leur socialisation.

Sport des aînés

Cette initiative permettra au Canton de développer, avec les associations compétentes, une offre beaucoup plus étendue et adaptée d'activités physiques et sportives pour les personnes âgées. Il est attesté que ce genre d'activités a des effets très positifs sur le moral, la socialisation et l'autonomie des personnes du 3e et 4e âge.

Camps sportifs scolaires

Les camps scolaires jouent un rôle important dans le développement de l'enfant durant son cursus de formation et représentent aussi une opportunité pour l'économie cantonale, notamment pour le secteur du tourisme. Cette initiative permettra, par un subventionnement beaucoup plus important de ces camps, de multiplier le nombre de camps sportifs scolaires et de compenser la perte de financement résultant d'un arrêt du Tribunal Fédéral[1]. Le financement des camps scolaires étant par ailleurs de compétence communale, il existe une inégalité entre les enfants issus de communes aux ressources importantes et celles aux ressources plus restreintes. En subventionnant de manière plus importante ces camps sportifs scolaires, l'initiative permet de lutter contre une inégalité.

Promotion du sport populaire dans les communes

Cette initiative permettra au Canton de soutenir efficacement les communes afin de favoriser la mise en place d'une politique locale d'animation sportive, d'ouverture des salles de sport en libre accès à certains moments de la semaine, de programmes d'activités physiques encadrées pour la population, à l'exemple de ce qui est en place à Neuchâtel avec le projet « Midi Tonus »[2].

Promotion des valeurs du sport

Miroir de la société, le sport connaît des abus et dérives épisodiques (violence, racisme, homophobie, abus sexuels, dopage, etc.). Que ce soit dans le sport amateur ou dans le sport de haut niveau, il est essentiel de mettre en place des programmes de formation, de préventions et d'accompagnement afin de lutter efficacement contre ces problématiques.

Sport féminin

Il existe de nombreuses inégalités entre hommes et femmes dans le domaine du sport. Financement, gouvernance, accès aux infrastructures, médiatisation, voilà quelques-uns des domaines où les inégalités persistent. Avec cette initiative, le Canton aura les ressources et la base légale pour mettre en place un programme ambitieux de développement du sport féminin.

Promotion du sport associatif

Gérées par des bénévoles, sans aucune subvention, les 38 associations sportives cantonales ne sont pas soutenues par le Canton pour le développement de leurs pratiques sportives et la promotion de leurs activités. Cette initiative permettra de développer la communication et la promotion des clubs sportifs auprès de la population et dans toutes les régions du canton.

Sport élite

Sachant notamment que les sportifs d'élite suisses gagnent en moyenne moins de Fr. 2'500 par mois, cette initiative permettrait de les soutenir afin qu'ils puissent pratiquer leur sport et représenter le canton dans les meilleures dispositions possibles. L'initiative permettra aussi de venir en aide aux 25 ou 30 clubs vaudois de l'élite en sport collectif afin, par exemple, de renforcer la qualité de l'encadrement des équipes de la relève.

Relève sportive

Le chemin est long avant d'atteindre l'élite suisse et internationale. Pour les jeunes Vaudoises et Vaudois qui ont cette ambition, il est important de mettre en place les conditions cadres à leur développement. Pour ce faire, il convient de soutenir la mise en place de Centres régionaux de performance (sport-étude) et de favoriser la création de Centres nationaux de performances.

Manifestations sportives nationales et internationales

Aujourd'hui, seules les manifestations d'importance internationale et les très grandes manifestations populaires sont soutenues, souvent à hauteur de 3 ou 8% des charges. Cette initiative permettra de soutenir également les manifestations d'importance cantonale et permettra aux organisateurs de bénéficier de subventions beaucoup plus importantes. L'organisation de ce type d'événement en sera facilitée.

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

---

[1] Pour plus d'informations : https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/rentree-scolaire-2019-2020/les-nouveautes-de-la-rentree/les-effets-de-larret-du-tribunal-federal-sur-la-gratuite-scolaire/#:~:text=Seuls%20les%20effets%20personnels%20comme,factur%C3%A9%20au%20maximum%2016%20fr.

[2] Pour plus d'informations à ce sujet : https://www.lessports.ch/default.asp/1-0-3460-5518-1-1-1/